



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 26 Représentés : 02 Absent : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p> <p>Absente : Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI</p>
---	---

Délibération n°32

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Acquisition de biens appartenant à l'indivision DONZEL : complément à la délibération n°24 du 19 septembre 2022

Par délibération en date du 19 septembre 2022, le Conseil municipal approuvait l'acquisition par la commune des propriétés cadastrées Section D n° 1382 et 1383 d'une superficie totale de 3872 m² pour un montant de 476 256 €.

Pour permettre la régularisation de l'acte, il convient de préciser la répartition du prix de vente suivante :

- 210 000 € pour l'acquisition de la parcelle cadastrée Section D n° 1382
- 266 256 € pour l'acquisition de la parcelle cadastrée Section D n° 1383

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 25 voix pour et 3 oppositions (M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET) :

- **Approuve l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées Section D n° 1382 et 1383 selon la répartition susmentionnée,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire